

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2024 -

DÉCISION N° 24 - 05 - 044

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 28 juin 2024 s'est réuni le mardi 10 septembre 2024 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Excusés :

- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Fabienne PERRIN (vice-présidente)

Décision 1 : L'attribution du marché de travaux suite à la relance de lots pour l'extension et la réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Roanne.

Le marché global était initialement divisé en 21 lots. Une première consultation a été lancée en février 2024 sous forme d'appel d'offres ouvert et suite à la phase d'analyse, 10 lots n'ont pas pu être attribués en l'absence d'offre ou de concurrence effective lors de la Commission d'appel d'offres qui s'est déroulée le 17 mai 2024. Ces derniers ont donc fait l'objet d'une nouvelle consultation en juin 2024.

A noter que les lots 1 et 21, initialement déclarés infructueux, ont été passés sous la forme d'un marché à procédure adaptée inférieure à 40 000 € HT.

Les lots 7, 9, 10, 12, 15, 16, 18 et 19 ont quant à eux, été relancés sous la forme d'un appel d'offres comme suit :

- Lot 7 : Charpente métallique
- Lot 9 : Bardage - Couverture - Etanchéité

- Lot 10 : Façades
- Lot 12 : Menuiseries PVC - Occultation
- Lot 15 : Menuiserie intérieure bois
- Lot 16 : Carrelage
- Lot 18 : Chauffage - Ventilation – Plomberie sanitaire
- Lot 19 : Electricité – courant faibles

Pour l'ensemble des lots et conformément au règlement de consultation, les critères suivants ont été retenus pour l'analyse :

- ✓ Prix des prestations (pondération : 60 %)
- ✓ Valeur technique (pondération : 40 %)

A titre indicatif, les travaux pourraient commencer d'ici début 2025.

La commission d'appel d'offres a examiné ce dossier le 6 septembre 2024.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 6 septembre 2024, d'attribuer le marché de travaux suite à la relance de lots concernant l'extension et la restructuration du centre de Roanne tel qu'indiqué en annexe de la présente décision, et de relancer le lot n° 10 « façades », déclaré sans suites pour absence de concurrence effective.

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER